

prix de tous ces produits et de tous les autres qui sont vendus dans le Nord, et le prix de ces mêmes produits ailleurs résulte surtout des frais de transport.

Vous croirez peut-être à première vue, monsieur l'Orateur, que j'enfreins le Règlement en parlant des transports au cours du présent débat. Je répète que l'aide accordée aux mines d'or de la région d'Yellowknife sera grandement réduite en vertu de cette nouvelle formule. Je tâche seulement de démontrer à la Chambre que ce sont les frais de transport qui maintiennent à un niveau élevé notre coût de production d'or. S'il y avait moyen d'abaisser les frais de transport, les mines de la région d'Yellowknife pourraient probablement se tirer d'affaire avec des subventions moindres.

On peut expédier des marchandises dans le Nord par trois moyens. La plus grande partie est expédiée par chemin de fer jusqu'à Waterways (Alberta), puis de là par bateau. Un autre moyen est de les expédier par chemin de fer jusqu'à Grimshaw (Alberta), puis de là à Hay-River par camion et, enfin, de cet endroit par bateau ou par avion. Le troisième moyen est l'expédition d'Edmonton par avion. Notre saison estivale d'expéditions étant courte, les mines d'or et les autres entreprises commerciales doivent garder des stocks pour une période de 8 à 10 mois. Ces stocks importants entraînent des dépenses supplémentaires pour la construction d'entrepôts ou d'édifices, ce qui accroît le coût de la vie ou les frais d'extraction de l'or.

Pour ce qui est du transport des mineurs et d'autres personnes dans le Nord, un service aérien fonctionne six fois par semaine depuis Edmonton. Il est exploité par les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien. Les frais de transport, aller-retour d'Edmonton à Yellowknife, soit une distance d'environ 1,200 milles, sont de \$144 ou 12c. par mille-voyageur. A titre de comparaison, je signale que la même société aérienne exige \$225 pour un voyage aller-retour de Vancouver à Hawaï, sur la route du Pacifique, distance de 6,400 milles, soit un taux de 3-5c. par mille-voyageur. Je puis citer un autre exemple, celui du voyage aller-retour d'Edmonton à Regina par les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien. Le prix du billet est de \$64 et le voyage exige à peu près la même durée de vol que celui d'Edmonton à Yellowknife et retour. Les frais de transport des marchandises par avion sur le même parcours aérien régulier sont tout aussi disproportionnés par rapport aux taux exigés sur d'autres parcours.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas parler des divers aspects des frais de transport, ni de leurs répercussions sur la mise en valeur du Nord. Cela m'entraînerait trop loin. Les

[M. Hardie.]

mines d'or et les habitants du Nord ne demandent pas l'impossible; ils ne demandent pas un traitement de faveur. Nous aimons mieux nous tirer d'affaire seuls. Mais je crois que le Gouvernement a les moyens de nous aider. Ainsi, la Commission des transports aériens pourrait enquêter sur les frais de transport des marchandises et des voyageurs exigés en ce moment par les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien. Si la Commission constate que les taux pourraient être abaissés, comme j'en suis convaincu, elle devrait fournir aux Lignes aériennes du Pacifique-Canadien l'occasion d'abaisser ses taux ou, ce qui serait préférable, accorder un permis à une autre société qui les abaisserait.

Le Gouvernement possède aussi les moyens de nous aider en ce qui a trait au transport maritime. La *Northern Transportation Company*, société de la Couronne, transporte la plus grande partie des marchandises vers le Nord, depuis la gare de ravitaillement des chemins de fer. Si le Gouvernement désire véritablement aider à l'expansion du Nord, il lui suffirait de se renseigner sur la situation financière de la *Northern Transportation Company* depuis sa création pour constater j'en suis sûr, que les gens du Nord paient trop cher pour les services de transport maritime. Je répète qu'ils ne tiennent pas à être dorlotés. Nous réclamons simplement une chance équitable. Le Gouvernement a les moyens d'accomplir sa tâche, c'est-à-dire de créer des conditions qui obviennent à la nécessité de verser des subventions aux mines d'or. On pourrait y parvenir par le moyen que j'ai mentionné, c'est-à-dire en abaissant les frais de transport, ce qui réduirait d'autant le coût de production de l'or et permettrait d'assurer la pleine mise en valeur des ressources naturelles du Nord canadien.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois; après examen en comité, rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur suppléant: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

M. Knowles: A la prochaine séance.

M. l'Orateur suppléant: A la prochaine séance de la Chambre.

LOI SUR L'INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

EXTENSION DES PRESTATIONS ET MODIFICATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail) propose la deuxième lecture du Bill n° 188, modifiant la loi sur l'indemnisation des employés de l'État.